Florent
Guillaume 1.
le 13/09/19

Pôle métropolitain Loire Angers

Monsieur le Président
Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe
103 rue Charles Darwin
49125 TIERCE

Affaire suivie par Pierre-Yves LAIRE
Tél : 02 41 05 51 41
Courriel : pierreyves.laire@pmla.fr

Objet : Modification n°1 du PLU

A Angers, le jeudi 5 septembre 2019

REÇU LE
12 SEP. 2019
MAISON INTERCOMMUNALE
LOIR ET SARTHE

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu consulter le Pôle métropolitain Loire Angers sur le projet de modification n°1 du PLU de Durtal.

L'objet de cette modification vise à augmenter le nombre de logements à réaliser dans les deux dernières tranches de la ZAC du Val d'Argance dont l'aménagement a débuté aux débuts des années 2000. Il s'agit de répondre aux objectifs de densité du SCoT des Vallées d'Anjou qui était applicable sur la commune jusqu'à son entrée dans le Pôle métropolitain Loire Angers.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que ce projet de modification du PLU n'appelle aucune observation de la part du Pôle métropolitain Loire Angers.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Vice-président,

Daniel DIMICOLI